Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 085-218501443-20260605-05_06_2026_51-DE

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE

Canton de MONTAIGU
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 19 h30, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 1er juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présent : 16 Votant : 19

Étaient présents	*RONDEAU Landry, PLUCHON Pierre, MORISSET Mary, MOREAU Lionel, SOULARD Olivier, BEIGNON Alexandre, BADREAU Medhi, DEVILLER Nathalie, GUILLET-HAROUDJ Nelly, PINEAU Audrey, Pineau Jérôme, TERRIEN Willy, JULIEN Fabrice, BLOUIN Emilie, JOBERT Elise, VITALI Pierre*
Absents excusés :	*BEAUNE Alexandra, GUIGNARD Stéphanie, BIZON-LIARD Virginie*
Pouvoirs :	*BEAUNÉ Alexandra à RONDEAU Landry, GUIGNARD Stéphanie à GUILLET-HAROUDJ Nelly, BIZON-LIARD Virginie à JULIEN Fabrice*
Secrétaire de séance :	*BLOUIN Emilie*

N° 05-06-2026-51 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES

La Communauté de Communes du Pays des Herbiers accompagne le développement des communes par le versement de fonds de concours de fonctionnement, sous réserve que ce dernier ne participe pas au financement d'un service public rendu au sein d'un équipement et que le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire, hors subventions.

Il est proposé de solliciter le versement d'un fonds de concours de 12 000 € pour l'entretien des voiries conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant € H.T.	RECETTES	Montant € HT
Combustible	900	- Fonds de concours	12 000
Vêtements de travail	800		
Fournitures de voirie	600	- Autofinancement	13 800
Locations mobilières	300		
Entretien et réparation de voirie	12 000		
Entretien et réparation de réseaux	1 500		
Entretien matériel roulant			
Entretien autre biens mobiliers	500		
	200		
Charge de personnel	9 000		
TOTAL DEPENSES	**25 800**	**TOTAL RECETTES**	**25 800**

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 085-218501443-20260605-05_06_2026_51-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004,
Vu la circulaire DGCL NOR/LBL/B/04/10075/C du 15 septembre 2004,
Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,
Vu le budget 2026,
Vu la délibération n°14 du 4 mars de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **adopte** le plan de financement pour l'entretien des voiries,
- **sollicite** le versement du fonds de concours de fonctionnement de 12 000 € par la Communauté de Communes dans les conditions décrites ci-dessus,
- **autorise** M le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tous actes relatifs à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,	A Mesnard La Barotière, le 05 juin 2026 Le Maire : L.RONDEAU	Le secrétaire de séance E. BLOUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (http://www.telerecours.fr).